

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 20 novembre 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 20 novembre 2024 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Gaétan Gagné
M. Sébastien Lafrenière

Mme Ariane Guilbault
M. Robert Piché
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Maude Tourangeau, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2024-11-A5102 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-A5103 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2024) ;

4 Incendie et sécurité publique

- 4.1 Demande en formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

5. Voirie

- 5.1 Ouverture des soumissions et octroi de contrat d'achat pour le camion 10 roues avec son équipement de déneigement.

6. Loisirs et culture

- 6.1 Noël des enfants – Autorisation
- 6.2 Autorisation de faire achat de chocolat pour la parade de Noël à Maniwaki.
- 6.3 Entente concernant l'utilisation du Centre Sportif Gino-Odjick.

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

- 9.1 Riam – Adoption des prévisions budgétaires 2025.
- 9.2 Adoption du règlement fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.
- 9.3 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
- 9.4 Demande d'appui- Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau.
- 9.5 Demande d'appui-Création d'un Fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau.
- 9.6 Demande d'appui- Demande de révision de la répartition des contributions pour les ententes de développement culturel pour les MRC dévitalisées.
- 9.7 Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.
- 9.8 Signature d'une lettre d'entente 2024-02 RÉGIME DE RETRAITE – RREM

10. Varia

11. Maire et conseillers

- 11.1 Calendrier des assemblées pour 2025.
- 11.2 Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé Haute-Gatineau.
- 11.3 Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial.
- 11.4 Carrefour jeunesse emploi – Demande de contribution financière.
- 11.5 Maison de la Famille demande de contribution financière.
- 11.6 Demande de contribution et soutien pour les paniers de Noël 2024 pour la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

- 11.7 Demande du Pain Quotidien pour les paniers de Noël 2024.
11.8 Demande du Club de l'Âge d'Or d'Aumond- Demande d'aide financière.

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

2024-11-A5104 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024.**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

2024-11-A5105 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 octobre 2024 totalisent 259 137.39\$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 78 263.82 \$
Comptes payés : 136 112.85 \$
Salaires : 44 760.72\$

Chèque ou prélèvement annulé

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2024-11-A5106

Demande en formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la municipalité d'Aumond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Aumond prévoit la formation de 1 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

5. Voirie

2024-11-A5107

Ouverture des soumissions et octroi de contrat d'achat pour le camion 10 roues avec son équipement de déneigement.

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des soumissions pour un camion 10 roues avec son équipement de déneigement.

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 30 octobre 2024, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour un camion 10 roues avec son équipement de déneigement et le résultat est le suivant :

- *CAMION FTL MONT-LAURIER INC.* 395 478.49 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE cet achat est conditionnel à ce que la municipalité obtienne un contrat de crédit-bail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Camion FTL Mont-Laurier inc. et d'autoriser le maire Mario Langevin et la directrice générale Maude Tourangeau à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de crédit-bail auprès de Manufacturier Rexcap contractuel selon la proposition ainsi que les garanties prolongées de 7ans au montant 24 942.30\$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

6. Loisirs et culture

2024-11-A5108

Noël des enfants – Autorisation

CONSIDÉRANT que nous désirons organiser un Noël des enfants et faire la distribution de cadeaux ;

CONSIDÉRANT que nous prendrons les inscriptions jusqu'au 3 décembre 2024 à 16 h 00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la tenue de cet événement et d'allouer un budget de 1 800.00 \$ plus taxes à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de cadeaux pour les enfants.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5109

Autorisation de faire achat de chocolat pour la parade de Noël à Maniwaki.

CONSIDÉRANT que nous désirons participer à la parade de Noël du 8 décembre 2024 de la Ville de Maniwaki.

CONSIDÉRANT que nous devons faire l'achat de petits chocolats pour en distribuer lors de la parade de Noël.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la tenue de cet événement et d'allouer un budget de 200.00 \$ plus taxes à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de petits chocolats.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5110

Ville de Maniwaki – Entente Centre des Loisirs

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le maire Mario Langevin et la directrice générale Maude Tourangeau, à signer l'entente concernant l'utilisation du Centre des loisirs de la Ville de Maniwaki, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

7. **Hygiène du milieu et Environnement**
8. **Urbanisme, Développement et Industrie**
9. **Administration**

2024-11-A5111

Riam – Adoption des prévisions budgétaires 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2025 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est résolu que le budget 2025 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 916 747\$

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-A5111

Adoption - Fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;

CONSIDÉRANT QUE suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité d'Aumond 783 habitants.

CONSIDÉRANT QUE l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) (LERM) autorise le conseil « d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit, d'une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d'autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l'année civile « qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers;

En conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

Composition du conseil

Le conseil de la Municipalité d'Aumond se compose du maire et de (quatre) conseillers.

Entrée en vigueur le 20 novembre 2024 et prise d'effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il s'applique à compter de la prochaine élection générale, conformément au 3^e alinéa de l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

Adoptée à l'unanimité

2024-11-5112

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Aumond demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Gatineau monsieur Robert Bussière, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-5112

Demande d'appui-Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière- Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant la fermeture indéterminée et l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, menaçant la vitalité économique de la région et touchant plus d'une centaine d'emplois ;

Considérant l'importance stratégique de l'industrie forestière pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'ensemble du Québec ;

Considérant l'urgence d'obtenir des engagements clairs du gouvernement du Québec pour la sauvegarde à long terme de l'industrie forestière et le soutien direct aux travailleurs touchés ;

Considérant la nécessité de mesures immédiates pour relancer les opérations forestières et stabiliser l'emploi dans la région ;

En conséquence, il est résolu par la conseillère Ariane Guilbault et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG330 de la MRCVG ainsi que d'appuyer leurs demandes ci-dessous ;

- De demander une rencontre officielle avec les représentants du gouvernement du Québec suivants :
 - o Le premier ministre François Legault,
 - o La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina,
 - o Le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe,
 - o Le député de Gatineau, Robert Bussière ;
- De présenter lors de la rencontre une mise à jour complète de la situation dans la Vallée-de-la-Gatineau, basée sur les travaux de la cellule de crise, afin d'informer les représentants des impacts économiques et sociaux actuels et des mesures (solutions) requises pour la relance.
- De demander l'octroi direct du Bureau de mise en marché des bois pour :
 - o Accéder à un volume de 75 000 m³ de bois feuillus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (secteur harmonisé disponible prêt à la récolte), permettant ainsi de redémarrer les opérations forestières dès la mi-novembre ;
 - o Faciliter la fourniture de bois à deux usines intéressées par cette fibre (sous réserve de la conclusion d'ententes) ;
 - o Obtenir l'acceptation au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des

Laurentides (PEEOL), avec une demande de 3 millions de dollars du programme pour compenser les coûts de transport du bois ;

D'obtenir des engagements concrets du gouvernement du Québec pour la sauvegarde et le développement à long terme de l'industrie forestière, incluant un plan d'action spécifique pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour l'ensemble de la province, mettant l'accent sur le soutien aux travailleurs.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-5113

Demande d'appui- Création d'un Fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que l'industrie forestière constitue un pilier majeur de l'économie et de l'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant l'annonce de la fermeture indéterminée et de l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans la région ;

Considérant la création d'une nouvelle cellule de crise – filière forestière, établie par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) le 9 octobre 2024 pour répondre à cette situation ;

Considérant l'urgence de soutenir plus de soixante travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), qui sont directement touchés par cette fermeture ;

Considérant la demande d'un appui pour la création d'un fonds de démarrage de 800 000 \$ afin de soutenir la CSEG dans un projet de diversification des activités et de développement d'une nouvelle clientèle au-delà de la MRC, permettant ainsi une reprise rapide des opérations forestières et la préservation d'emplois qualifiés ;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau peut autoriser un financement spécial de 250 000 \$, par le biais du Fonds local d'investissement (FLI) à hauteur de 100 000 \$ et du Fonds local de solidarité (FLS) à hauteur de 150 000 \$;

Considérant que ces fonds permettront de constituer le fonds de roulement nécessaire au projet, tout en servant de levier pour attirer d'autres sources de financement (prêt bancaire, subvention, mise de fonds ou autres) ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Gagné et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG331 de la MRCVG ;

De demander la mise en place d'un programme d'aide d'urgence temporaire destiné aux travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), afin de faciliter une reprise rapide des activités forestières et de stabiliser l'économie locale ;

D'autoriser l'octroi d'un financement spécial de 250 000 \$, provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), respectivement à hauteur de 100 000 \$ et 150 000 \$, pour soutenir le fonds de roulement du projet d'urgence de la CSEG ;

De solliciter le soutien d'Investissement Québec pour compléter le financement total requis de 800 000 \$, en vue de permettre une mise en œuvre rapide du programme, notamment par l'octroi de prêts, de garanties de prêt ou de subventions adaptées aux besoins du projet.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-5114

Demande d'Appui- Demande de révision de la répartition des contributions pour les ententes de développement culturel pour les MRC dévitalisées

Considérant que les ententes de développement culturel (EDC) constituent une occasion pour le Ministère et les municipalités régionales de mettre en commun leurs connaissances du territoire et d'arrimer leurs actions en culture et en communications et que l'objectif est de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable ;

Considérant que l'entente de développement culturel est un outil adapté aux réalités et aux besoins que les municipalités régionales de comté, en tant que gouvernement de proximité, sont à même de cerner et qu'elle constitue un levier de développement et de consolidation d'actions culturelles auxquelles des partenaires de divers horizons sont invités à contribuer ;

Considérant que les principes directeurs de l'entente sont :

- De faire une lecture commune des enjeux et des défis territoriaux;
- De favoriser des initiatives exclusives et complémentaires par rapport aux autres outils d'intervention;
- De viser des actions structurantes et innovantes, favorisant le développement et la consolidation de la vitalité culturelle dans le respect des priorités locales et régionales;

- De permettre une modulation des façons de faire d'un territoire à l'autre;
- De s'inscrire dans un processus de reddition de comptes et de gestion par résultats, ajusté en fonction de réalités territoriales.

Considérant que pour avoir accès à ce type d'entente de partenariat, les MRC dévitalisées doivent participer financièrement à la hauteur d'une contribution financière de 40% pour une contribution de 60% du ministère ;

Considérant que ce montant élevé de contribution représente une charge financière importante dans les budgets, ce qui met en péril le développement culturel des territoires dévitalisés ;
Considérant que cette charge financière limite considérablement le déploiement et la création de nouvelles actions dans les MRC dévitalisées ;

Considérant la recommandation du comité loisir et culture qui s'est tenu le 10 octobre 2024 ;

En conséquence, il est résolu par le conseiller Barry Ardis, il est unanimement résolu que le Conseil de la municipalité d'Aumond de demander au ministère de la Culture et des Communications d'effectuer la révision de la répartition des contributions financières pour les MRC dévitalisées dans l'objectif de permettre le déploiement et la création de développement culturel concret sur leur territoire.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-5115

Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement, révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, est entré en vigueur le 21 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), selon l'article 59 << dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance >>;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la LAU, selon l'article 239, une municipalité peut s'adresser au ministère afin d'obtenir une prolongation de délai pour l'adoption de ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond n'est pas en mesure d'adopter ses règlements de concordance au mois de décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de nous accorder un nouveau délai, soit de quatre mois pour l'adoption des règlements de concordance.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-5116

Signature d'une lettre d'entente 2024-02- Régime de Retraite-RREMQ.

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le maire Mario Langevin, le conseiller Sébastien Lafrenière, la conseillère Ariane Guilbault et la directrice générale Maude Tourangeau, à signer la lettre d'entente concernant l'adhésion des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

10. Varia

11. Maire et conseillers

2024-11-A5117

Calendrier des assemblées 2025.

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le 2^e mercredi et débiteront à 19h00 :

Date des séances ordinaires
Pour l'année 2025

JANVIER	15 janvier
FÉVRIER	12 février
MARS	12 mars
AVRIL	9 avril
MAI	14 mai
JUIN	11 juin
JUILLET	9 juillet
AOÛT	13 août
SEPTEMBRE	10 septembre
OCTOBRE	8 octobre
NOVEMBRE	12 novembre
DÉCEMBRE	10 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-A5118

Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé Haute-Gatineau.

Il est résolu d'autoriser une participation financière de 200.00\$ pour la Clinique Santé Haute Gatineau considérant que plusieurs patients sont d'Aumond.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5119

Paroisse L'Assomption de Marie – Demande de commandite pour le feuillet paroissial

CONSIDÉRANT que la municipalité désire afficher une publicité dans le feuillet paroissial ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une dépense de 200 \$ pour le feuillet paroissial 2025.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5120

Carrefour Jeunesse emploi – Demande de participation financière

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une contribution de 200 \$ pour l'année 2025 pour les soutenir financièrement.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5121

Maison de la Famille-demande de contribution financière.

Il est résolu d'octroyer un don de 100.00 \$ à la Maison de la Famille pour la campagne annuelle.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5122

Demande de contribution et soutien pour les paniers de Noël pour la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau.

CONSIDÉRANT que la municipalité veut contribuer au don de panier de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une contribution de 100 \$ pour l'année 2024 pour les soutenir financièrement.

Proposé la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5123

Don pour panier de Noël pour le Pain Quotidien.

CONSIDÉRANT que la municipalité veut contribuer au don de panier de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une contribution de 100 \$ pour l'année 2024 pour les soutenir financièrement.

Proposé par le Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

2024-11-A5124

Demande du Club de l'Âge d'Or d'Aumond- Demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis plusieurs années ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une contribution de 1500.00 \$ pour l'année 2025 pour les soutenir financièrement dans leur activités et achat de matériel.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Maude Tourangeau, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Maude Tourangeau
Directrice générale

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2024-11-A5125

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19h25.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin
Maire

Maude Tourangeau
Directrice générale
Greffière-trésorière